LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

SCOT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DERNIÈRE LIGNE DROITE DE L'ÉLABORATION DU SCoT !

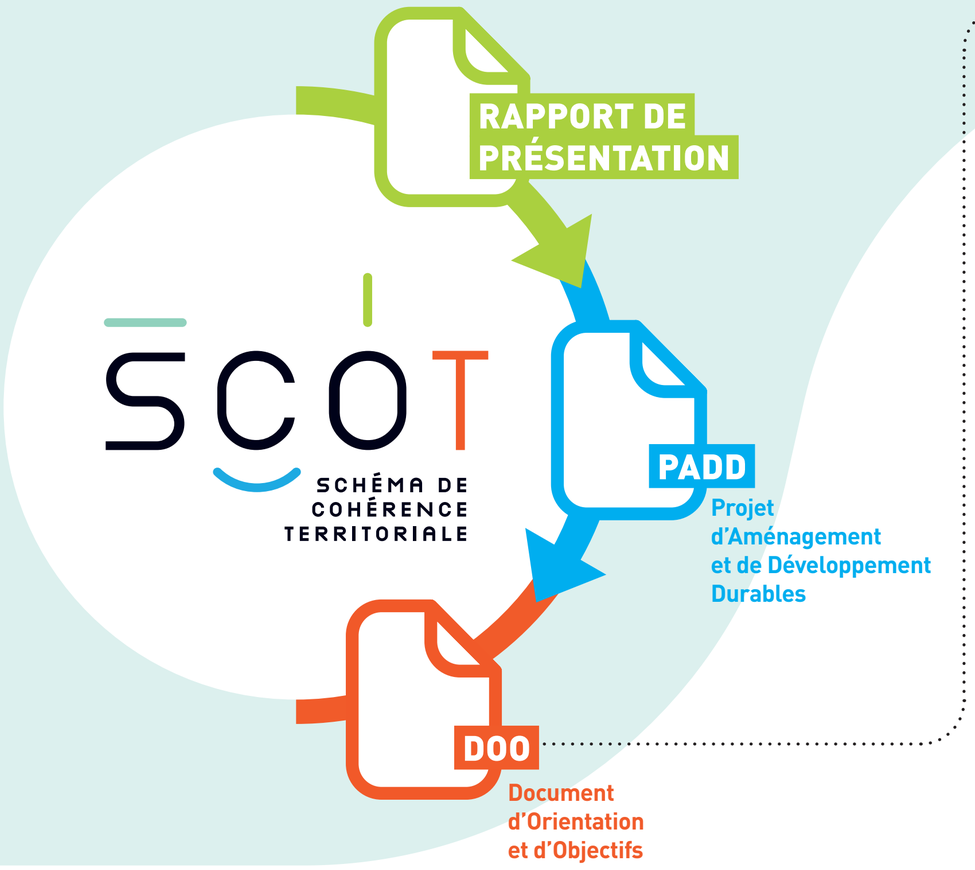

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), À QUOI ÇA SERT ?

UNE PIÈCE QUI S'IMPOSE À TOUS LES AUTRES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUX DE LA MÉTROPOLE !

C'est la feuille de route règlementaire et opérationnelle du SCoT. Le DOO fixe des **objectifs** mais aussi des **règles** – appelées prescriptions* – qui traduisent de façon concrète ces objectifs.

Les prescriptions thématiques du DOO s'imposent dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux ou communaux), au Plan de Déplacements Urbains (PDU), etc.

Le DOO comprend également des recommandations qui proposent des bonnes pratiques.

*environ **270 PRESCRIPTIONS**

Le DOO comprend également des pièces annexes :

- Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), document clé pour la stratégie commerciale de la Métropole
- Les cahiers des secteurs à enjeux et des paysages du quotidien

LES 5 GRANDES ORIENTATIONS DU DOO

Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles et valoriser les grands paysages emblématiques
Cette partie du DOO comprend des objectifs et prescriptions qui permettront de préserver et valoriser durablement les trames agricoles, naturelles et les paysages qui fondent l'identité de la Métropole.

Organiser la trame urbaine en cohérence avec les enjeux littoraux et les mobilités
Les prescriptions du DOO fixent ici des règles pour mieux organiser le développement territorial de la Métropole au regard notamment de l'armature urbaine, des mobilités (existantes ou en projet), des objectifs de diminution de la consommation de l'espace.

Asseoir le positionnement international de la Métropole et offrir des conditions favorables au développement économique
Les prescriptions et recommandations du DOO traduisent l'ambition métropolitaine visant à créer au moins 130 000 emplois à l'horizon 2040. Cela passe par l'innovation, le foisonnement économique et la mise en place d'une politique d'aménagement foncière durable adaptée aux besoins des entreprises.

Vivre la Métropole dans un cadre de vie de qualité, favorisant la proximité et les courtes distances, avec résilience face au changement climatique
Développement d'une offre de logements adaptée et de modes d'urbanisation qualitatifs, dynamisme des cœurs de ville et de village, projets d'urbanisme innovants… Des sujets essentiels pour le quotidien des métropolitains qui font l'objet des prescriptions de cette orientation.

Inscrire le projet d'aménagement de la Métropole dans la transition écologique et énergétique
Cette orientation majeure de la Métropole nécessite des prescriptions fortes : elles portent sur la réduction de la consommation d'énergie, le développement des énergies décarbonées, la meilleure gestion des ressources et des risques.

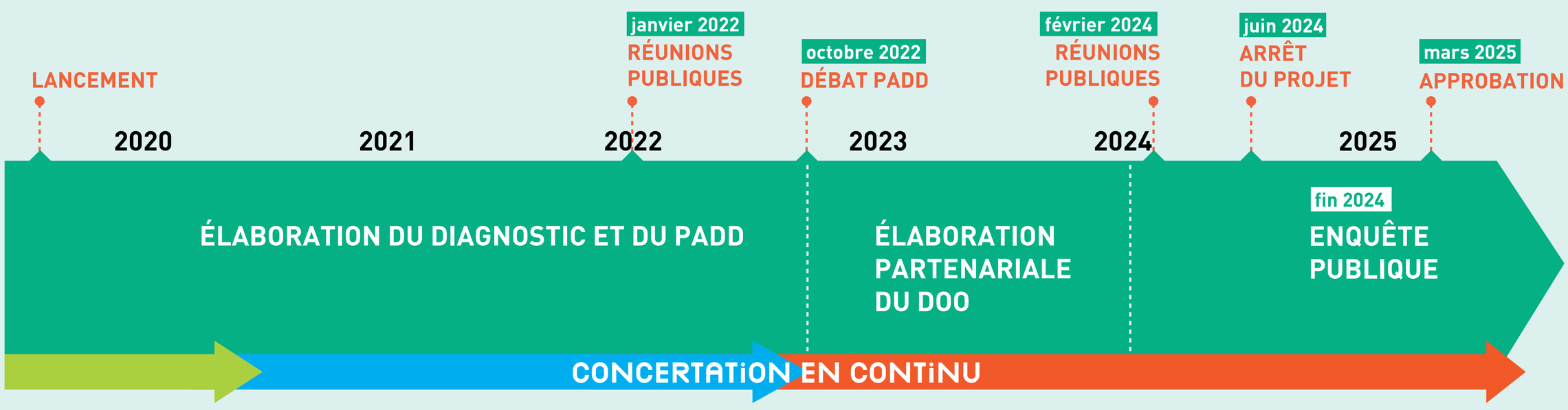

EXPRIMEZ-VOUS !

SUR LE REGISTRE DÉMATERIALISÉ
www.registre-numerique.fr/concertation-scot-amp

PAR COURRIER POSTAL
Mme La Présidente
de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Concertation sur le SCoT
BP 48014 13567 MARSEILLE
Cedex 02

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
scot-concertation@ampmetropole.fr

DANS VOTRE COMMUNE
au siège de la Métropole
et dans ses antennes locales
à La Destrousse, Istres,
Martigues, Salon-de-
Provence, Ventabren

Retrouvez toutes les informations en scannant le QR code

ampmetropole.fr